



Strasbourg, le 22 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bernard GERBER, Conseiller régional du Grand Est,
Vice-Président de la Commission Environnement, et
Marc HOELTZEL, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
se sont retrouvés **mardi 22 novembre 2016 à Turckheim (68)** pour
valoriser **288 collectivités alsaciennes et 9 gestionnaires d'espaces**
engagés dans une démarche volontaire de réduction de l'utilisation des
pesticides pour l'entretien des espaces verts.

Grâce à leur implication, ces acteurs contribuent à la préservation de la
qualité de l'eau souterraine, de première importance en Alsace pour
l'alimentation en eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont ainsi procédé
à la distinction de 79 nouvelles collectivités et 4 gestionnaires d'espaces
en leur remettant, notamment, des panneaux d'entrée de villes/et villages
leur permettant de valoriser et faire connaître leur démarche auprès des
habitants. Les panneaux portent une, deux ou trois libellules en fonction
du niveau d'engagement de la commune.

Par ailleurs, pour les communes distinguées en 2014 un audit de
renouvellement a été réalisé afin de prendre en compte l'attribution d'un
éventuel niveau supérieur.

Cette manifestation a également été l'occasion de présenter aux
nouvelles collectivités, le Club « Commune Nature » rassemblant les
récipiendaires de niveau 3. Ce club se veut être un lieu d'échanges et
d'accompagnement.

CONTACTS PRESSE

Florence CHAFFAROD
Cécilia LEDRAN
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Tél. 03.87.34.48.59
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Gaëlle TORTIL-TEXIER
Région Grand Est
Tél. 03.88.15.69.84
gaelle.tortil-texier@grandest.fr

Pour en savoir plus

SOMMAIRE

Commune Nature, une nouvelle dynamique autour du zéro pesticide	Page 3
Commune Nature 2016, les récipiendaires	Page 4
Commune Nature, une démarche implicante pour les collectivités et le citoyen	Page 11
Commune Nature 2016, des outils pour le faire savoir	Page 13
Réduction de l'usage des pesticides, tous concernés	Page 14
Région Grand Est, Agence de l'eau Rhin-Meuse, présentation	Page 15



COMMUNE NATURE, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AUTOUR DU ZÉRO PESTICIDE

Depuis la première remise des distinctions organisée en 2011, la démarche Commune Nature a suscité un réel engouement.

La Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont pu constater que cette opération permettait une valorisation à la fois de l'engagement des élus en faveur d'une démarche de réduction d'utilisation des pesticides pour le désherbage des voiries et espaces verts, mais également des équipes techniques dont l'implication est indispensable.

Même si la démarche Commune Nature est de longue haleine, impose de faire des choix, de revoir les pratiques, de développer des actions d'information et de pédagogie, elle s'inscrit résolument dans une approche à la fois responsable et citoyenne. Les enjeux sont multiples : santé publique, protection de l'environnement, protection des ressources en eau, amélioration du cadre de vie...

Cette démarche, à travers l'engagement volontaire des collectivités trouve aujourd'hui un écho d'autant plus important que la loi dite « Loi Labbé » interdit (avec toutefois des exceptions), à compter du 1^{er} janvier 2017, dans l'ensemble des espaces publics, l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et voiries. Pour les prochaines éditions, la distinction Commune nature sera ainsi adaptée pour reconnaître les collectivités s'engageant au-delà des exigences de la loi Labbé.

94% des habitants du bassin Rhin-Meuse déclarent être prêts à ce que les espaces verts autour de chez eux (bords de route, parcs, parterres de fleurs...) aient une apparence plus sauvage afin de ne pas utiliser de pesticide.

*Baromètre Les habitants du bassin Rhin-Meuse et l'eau :
perception des enjeux et des politiques publiques –
Octobre 2015*

L'opération Commune Nature offre également un formidable champ d'expérimentations et de retours d'expériences en ce qui concerne l'aménagement des espaces urbains, les pratiques mises en œuvre, les solutions alternatives développées...

Par ailleurs, les communes récompensées se sont très vite appropriées la démarche même celles n'ayant obtenu qu'une première libellule : démultiplication des articles dans la presse régionale, information via leur support d'information, communication auprès des habitants...



COMMUNE NATURE 2016, LES RÉCIPENDAIRES

Pour cette édition, 79 nouvelles collectivités et 4 nouveaux gestionnaires d'espaces ont été distingués. Par ailleurs, les communes récompensées en 2014 ont fait l'objet d'un audit de renouvellement. La Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse souhaitent ainsi maintenir l'implication des communes dans cette démarche de progrès en reconnaissant les efforts consentis pour l'obtention d'un niveau supérieur, ou pour encourager celles qui confortent leur niveau. Ce sont au total 136 collectivités et 8 gestionnaires d'espaces qui ont été récompensés, dont pour la première fois, un lycée (Lycée Jean Mermoz / 68 300 Saint-Louis). A l'issue de la cérémonie, chaque récipiendaire aura connaissance des résultats des audits. Des points de vigilance et des pistes de progrès seront proposés afin de leur permettre de progresser dans leur démarche.

SYNTHESE GLOBALE, TOUTES EDITIONS CONFONDUES			
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
21	125	151	297

⇒ 21 collectivités au niveau 1 (engagement dans la démarche zéro pesticide)

DPT	NOM	NIVEAU 2016
68	Ammerschwahr	1
68	Aspach-le-Bas	1
68	Aubure	1
67	Beinheim	1
67	Boersch	1
68	Buhl	1
67	Dinsheim-sur-Bruche	1
68	Durrenentzen	1
67	Forstfeld	1
68	Fortschwahr	1

67	Friesenheim	1
67	Kauffenheim	1
68	Landser	1
67	Leutenheim	1
67	Mittelbergheim	1
67	Offendorf	1
67	Ostwald	1
68	Ranspach-le-Bas	1
67	Saasenheim	1
67	Stutzheim-Offenheim	1
68	Vieux-Thann	1

légende

Etat niveaux	
	1ère distinction
	Maintien du niveau
	Progression

En gras, les collectivités auditées en 2016

⇒121 collectivités et 4 gestionnaires d'espaces distingués au niveau 2
(nette diminution des quantités de produits chimiques utilisés par la commune, moins 70%)

DPT	NOM	NIVEAU 2016
68	Artzenheim	2
68	Attenschwiller	2
67	Auenheim	2
68	Ballersdorf	2
67	Barr	2
67	Benfeld	2
68	Bergholtz	2
67	Berstett - Gimbrett, Reitwiller, Rumersheim	2
68	Biesheim	2
67	Bischheim	2
67	Bischoffsheim	2
68	Bischwihr	2
67	Bischwiller	2
68	Blotzheim	2
67	Bouxwiller - Griesbach-le-Bastberg, Imbsheim, Riedheim	2
68	Brinckheim	2
68	Bruebach	2
67	Brumath	2
68	Buschwiller	2
68	Chalampé	2
68	Colmar	2
67	Dachstein	2
68	Dannemarie	2
68	Dessenheim	2
67	Drusenheim	2
67	Eckbolsheim	2
68	Eguisheim	2
68	Ensisheim	2
67	Entzheim	2
67	Eschau	2
67	Eschbourg	2
67	Fegersheim	2
68	Felling	2
68	Folgensbourg	2
67	Fort-Louis	2
68	Froeningen	2
68	Galfingue	2
67	Gamsheim	2

68	Geispitzen	2
67	Geispolsheim	2
67	Gerstheim	2
67	Griesheim-près-Molsheim	2
68	Gueberschwihr	2
68	Guebwiller	2
67	Heiligenstein	2
67	Herbsheim	2
67	Herrlisheim	2
67	Hilsenheim	2
67	Hindisheim	2
68	Hirtzfelden	2
67	Hoenheim	2
68	Huningue	2
68	Illfurth	2
67	Illkirch-Graffenstaden	2
68	Illzach	2
67	Ingwiller	2
68	Kingersheim	2
67	Kintzheim	2
68	Kirchberg	2
67	Krautergersheim	2
67	La Wantzenau	2
68	Labaroche	2
67	Lembach - Mattstall	2
67	Limersheim	2
67	Marckolsheim	2
68	Merxheim	2
68	Michelbach-le-Haut	2
68	Mittelwihr	2
67	Mommenheim	2
67	Monswiller	2
68	Morschwiller-le-Bas	2
67	Mundolsheim	2
68	Munster	2
67	Mussig	2
67	Neuhaeusel	2
67	Niederbronn-les-Bains	2
68	Niffer	2
67	Nordheim	2
67	Oberbronn	2

67	Oberhoffen-sur-Moder	2
67	Obernai	2
68	Ostheim	2
68	Ottmarsheim	2
68	Pfastatt	2
68	Retzwiller	2
68	Riquewihr	2
67	Roppenheim	2
67	Rothau	2
67	Rountzenheim	2
68	Rumersheim-le-Haut	2
68	Rustenhart	2
68	Sainte-Marie-aux-Mines	2
68	Saint-Louis	2
67	Saverne	2
67	Scherwiller	2
67	Schiltigheim	2
67	Schwindratzheim	2
67	Sélestat	2
67	Seltz	2
68	Sierentz	2
67	Souffelweyersheim	2
68	Soultz-Haut-Rhin	2
68	Soultzmatt	2

67	Soultz-sous-Forêts - Hohwiller	2
68	Staffelfelden	2
68	Sundhoffen	2
68	Thann	2
67	Thanvillé	2
67	Truchtersheim	2
68	Turckheim	2
67	Uhrwiller	2
67	Vendenheim	2
68	Village-Neuf	2
67	Wasselonne	2
67	Weitbruch	2
68	Westhalten	2
68	Willer-sur-Thur	2
67	Willgottheim - Woellenheim	2
68	Wintzenheim	2
67	Wissembourg - <i>Altenstadt</i>	2
67	Woerth	2
68	Golf communal d'Ammerschwahr	2
67	Port Autonome de Strasbourg	2
68	Com com Portes de France Rhin-Sud	2
68	Com com Vallée de Kaysersberg	2

légende

Etat niveaux	
	1ère distinction
	Maintien du niveau
	Progression

En gras, les collectivités ou gestionnaires d'espaces audités en 2016

⇒ 146 collectivités et 5 gestionnaires d'espaces distingués au niveau 3

(suppression complète des pesticides et mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts selon les contraintes, la vocation de chaque espace et sa localisation)

DPT	NOM	NIVEAU 2016
68	Altenach	3
67	Andlau	3
68	Andolsheim	3
68	Aspach	3
68	Aspach-Michelbach	3
68	Baldersheim	3
68	Baltzenheim	3
68	Bantzenheim	3
68	Bartenheim	3
67	Bassemberg	3
68	Bennwihr	3
68	Bergheim	3
67	Bernardvillé	3
68	Bernwiller	3
67	Betschdorf - Kuhlendorf, Reitwiller, Schwabwiller	3
68	Bettendorf	3
67	Bischholtz	3
68	Bollwiller	3
68	Bouxwiller	3
68	Brunstatt-Didenheim	3
68	Burnhaupt-le-Bas	3
68	Burnhaupt-le-Haut	3
67	Dambach-la-Ville	3
67	Dettwiller	3
67	Diedendorf	3
67	Dieffenbach-lès-Woerth	3
67	Dieffenthal	3
67	Dingsheim	3
67	Dorlisheim	3
67	Drulingen	3
67	Durningen	3
67	Durrenbach	3
67	Eckwersheim	3
67	Erstein	3
67	Eschbach	3
68	Flaxlanden	3
67	Flexbourg	3
67	Forstheim	3
68	Friesen	3

67	Froeschwiller	3
68	Geishouse	3
67	Griesheim-sur-Souffel	3
68	Grussenheim	3
68	Guewenheim	3
68	Gundolsheim	3
67	Gunstett	3
68	Habsheim	3
67	Haguenau	3
68	Hartmannswiller	3
68	Hégenheim	3
68	Heidwiller	3
67	Herbitzheim	3
68	Hochstatt	3
68	Hohrod	3
67	Holtzheim	3
68	Hombourg	3
68	Horbourg-Wihr	3
67	Hurtigheim	3
67	Ichtratzheim	3
67	Issenhausen	3
67	Jetterswiller	3
68	Kappelen	3
68	Kaysersberg Vignoble	3
67	Kienheim	3
67	Kolbsheim	3
68	Kunheim	3
67	Kuttolsheim	3
67	Lampertheim	3
68	Lapoutroie	3
68	Lautenbach	3
68	Levoncourt	3
67	Lobsann	3
68	Logelheim	3
68	Luemschwiller	3
68	Lutterbach	3
68	Manspach	3
68	Masevaux-Niederbruck	3
67	Menchhoffen	3
67	Merkwiller-Pechelbronn	3
67	Mertzwiller	3

68	Michelbach-le-Bas	3
67	Mittelhausbergen	3
68	Munchhouse	3
67	Muttersholtz	3
68	Nambsheim	3
67	Neuwiller-lès-Saverne	3
67	Oberhaslach	3
67	Oberhausbergen	3
68	Orbey	3
68	Orschwihr	3
68	Osenbach	3
67	Petersbach	3
68	Petit-Landau	3
67	Pfalzweyer	3
67	Pfulgriesheim	3
67	Plobsheim	3
68	Porte du Ried	3
67	Preuschedorf	3
67	Quatzenheim	3
68	Raedersdorf	3
68	Ranspach	3
68	Ranspach-le-Haut	3
67	Reichshoffen - Nehwiller-près-Woerth	3
67	Reichstett	3
68	Richwiller	3
68	Riedisheim	3
68	Rimbachzell	3
68	Rixheim	3
67	Roeschwoog	3
68	Rorschwihr	3
68	Rosenau	3
67	Rosheim	3
67	Rottelsheim	3
68	Rouffach	3
67	Saessolsheim	3
68	Saint-Amarin	3
67	Saint-Pierre	3

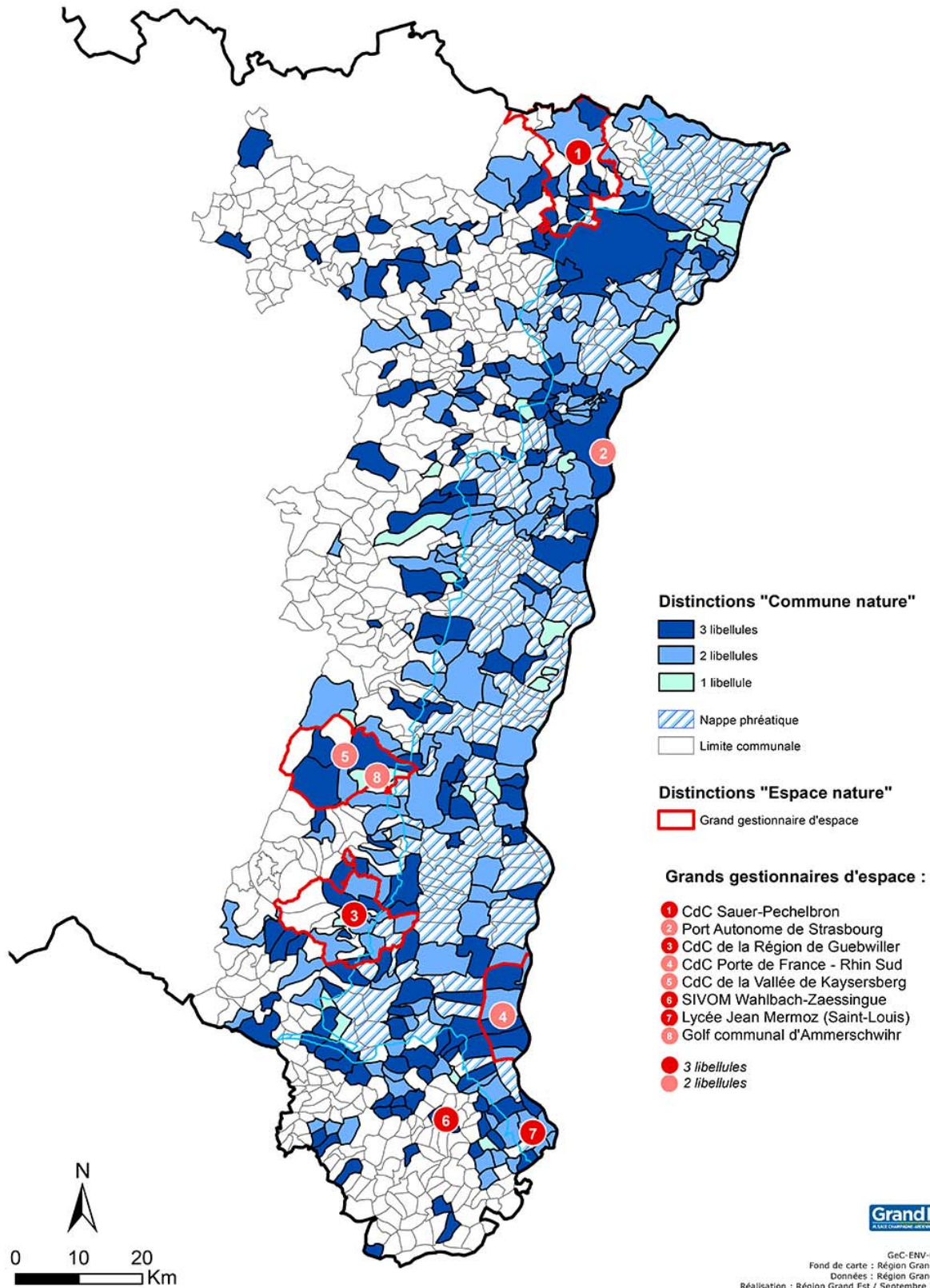
67	Sand	3
67	Scharrachbergheim-Irmstett - Irmstett	3
68	Schlierbach	3
67	Schweighouse-sur-Moder	3
67	Sommerau	3
67	Soufflenheim	3
67	Soultz-les-Bains	3
68	Steinbach	3
67	Strasbourg	3
68	Tagolsheim	3
67	Thal-Marmoutier	3
68	Uffheim	3
68	Ungersheim	3
68	Voegtlinshoffen	3
68	Volgelsheim	3
68	Wahlbach	3
68	Walheim	3
67	Wangen	3
68	Wattwiller	3
67	Weiterswiller	3
68	Wickerschwihr	3
67	Wingen	3
67	Wintershouse	3
67	Wintzenheim-Kochersberg	3
68	Wittenheim	3
67	Wittisheim	3
68	Zaessingue	3
68	Zimmersheim	3
67	Zittersheim	3
68	Com com de la Région de Guebwiller	3
67	Com com Sauer-Pechelbronn	3
67	SIVOM Souffel	3
68	SIVOM Wahlbach-Zaessingue	3
68	Lycée Jean Mermoz (Saint-Louis)	3

légende

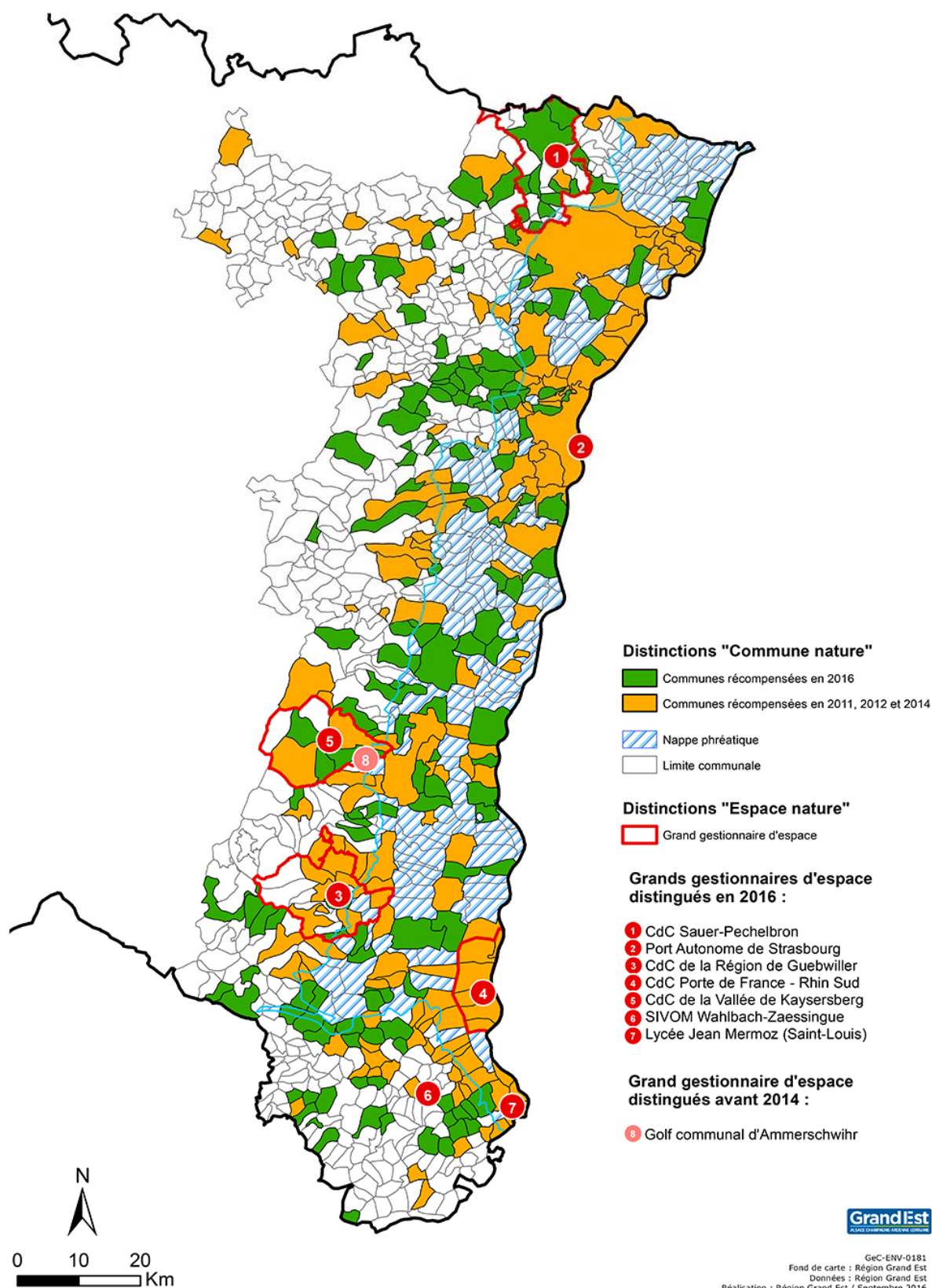
Etat niveaux	
	1ère distinction
	Maintien du niveau
	Progression

En gras, les collectivités ou gestionnaires d'espaces audités en 2016

PAR NIVEAUX DE DISTINCTION



PAR EDITIONS





COMMUNE NATURE, UNE DÉMARCHE IMPLICANTE POUR LES COLLECTIVITÉS ET LE CITOYEN

La démarche originale initiée par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'appellation *Commune Nature* vise un triple objectif :

- valoriser les communes alsaciennes engagées dans une démarche de réduction, voire de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries et par voie de conséquence directe la préservation de la qualité de la ressource en eau (voir fiche « réduction de pesticides, tous concernés »),
- encourager les collectivités à progresser dans leur démarche (3 niveaux possibles),
- inciter l'ensemble des communes alsaciennes à rejoindre le dispositif.

Cette même démarche est accessible aux autres gestionnaires d'espaces (lycées, golfs, ports, communautés de communes...)

1^{ère} étape, signature de la charte régionale

Pour les communes alsaciennes souhaitant s'engager dans la démarche *Commune Nature*, la première étape est la signature de la charte régionale d'entretien des espaces communaux en territoire alsacien, démarche Zéro Pesticide. La signature de cette charte traduit l'engagement volontaire de la commune ou de la collectivité dans une démarche progressive et continue ; l'objectif final étant de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. L'engagement de la collectivité à travers la signature de la présente charte contribue à préserver un patrimoine naturel commun, enjeu majeur pour le développement.

Les collectivités sont accompagnées par la FREDON Alsace (fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) dans le cadre de ses missions d'assistance aux communes (formation, sensibilisation, démonstration, retour d'expériences, conseil personnalisé...) soutenues par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Par ailleurs, la charte régionale sera amenée à évoluer en 2017 pour **tenir compte des évolutions réglementaires** et cibler la plus-value régionale sur l'accompagnement technique et financier des communes et le traitement des espaces non couverts par la Loi Labbé.

Trois niveaux possibles de distinction

Pour permettre une appropriation progressive et ne pas décourager les collectivités, trois niveaux de mise en œuvre (et de distinction) sont proposées. Les collectivités sont incitées à atteindre à moyen terme le niveau 3.

Niveau 1

La structure :

- a initié une démarche de réduction, voire de suppression des produits phytosanitaires ;
- a engagé une réflexion sur un plan d'entretien communal ou un plan de gestion différenciée. Ces documents ont pour but d'identifier, de mesurer et classer les zones à désherber selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux afin d'adapter les méthodes d'entretien ;
- respecte la réglementation en vigueur relative à l'utilisation de produits phytosanitaires (port des équipements de protection individuels, local de stockage aux normes, utilisation conforme des produits, formations Certiphyto...)
- a formé les agents, avec une périodicité de 3 ans au minimum, aux méthodes permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la maîtrise des techniques alternatives au désherbage chimique.

Niveau 2

En complément du respect des exigences de niveau 1, la structure :

- depuis la mise en oeuvre de sa démarche, a réduit d'au moins 70% l'utilisation des produits phytosanitaires désherbants conformément au plan d'entretien communal et/ou à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur les zones les plus à risque pour les eaux : voiries et autres zones imperméabilisées ;
- a formé les agents aux techniques alternatives depuis moins de 3 ans ;
- a communiqué auprès de la population pour l'informer et l'associer, étape indispensable pour la réussite de la démarche.

Niveau 3

La structure :

- n'utilise plus de produits phytosanitaires de synthèse depuis au moins 1 an ;
- s'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires durant les 3 ans à venir ;
- a communiqué régulièrement vers les particuliers.

Les communes auditées

Un prestataire indépendant (Certipaq) mandaté par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a rencontré les collectivités et autres gestionnaires d'espaces concernés par l'audit.

Le cadre d'audit a été préalablement actualisé et consolidé pour tenir compte des enseignements des éditions précédentes et pour prendre en compte de nouvelles problématiques et/ou pratiques.

Le diagnostic établi à l'issue de cette phase d'audit a permis de situer le niveau d'avancement des communes dans la démarche, symbolisé par la présence d'une, deux ou trois libellules sur le panneau d'entrée de ville (voir fiche « Commune nature, des outils pour le faire savoir »).

Ce diagnostic a également permis d'identifier les points à conforter pour prétendre au niveau suivant. Ces informations seront communiquées aux communes selon le principe de l'amélioration continue.

Le citoyen impliqué

La sensibilisation des habitants est un des gages de réussite dans la durée de l'engagement pris par les collectivités en faveur de la réduction, voire de la suppression des pesticides.

Car si peu à peu s'impose le fait que le désherbage n'est pas obligatoire dans tous les espaces urbains, cela nécessite d'accepter la végétation spontanée, laisser l'herbe se développer dans les allées, les pissenlits sur certaines pelouses... et même favoriser ce retour de la nature en ville par le semis ou la plantation d'espèces végétales locales.

C'est pourquoi il est nécessaire d'impliquer le citoyen afin qu'il comprenne les enjeux liés à ces changements de pratiques d'entretien : enjeux de santé publique, de préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Il est important également que les habitants s'investissent eux aussi dans la démarche en mettant en pratique par exemple des gestes ou des techniques vers un jardinage naturel.



COMMUNE NATURE, DES OUTILS POUR LE FAIRE SAVOIR

Pour signifier l'engagement de la collectivité dans la démarche et valoriser ainsi leur travail, la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont souhaité remettre gratuitement aux collectivités des supports de communication destinés à leurs administrés.



Panneau d'entrée de ville ou de village

Chaque commune se verra offrir deux panneaux à fixer en entrée de ville ou de village.

Le nombre de libellules (1, 2 ou 3) figurant sur le panneau indiquera le niveau d'engagement de la collectivité dans la démarche.

La collectivité a la possibilité de commander des panneaux supplémentaires directement auprès du prestataire.



Affiche de l'opération

A apposer dans tous les lieux publics communaux



Autocollant de l'opération

Destiné à figurer sur les véhicules municipaux



Dépliant d'information

Simple et pédagogique, ce document présente la démarche et ses enjeux. Il explique également de quelle manière le citoyen peut s'impliquer.



RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES : TOUS CONCERNÉS

La pollution par les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) est le premier facteur de détérioration de la qualité de l'eau. Un tiers de la surface de la nappe rhénane est aujourd'hui impropre à la consommation sans traitement complexe et coûteux. Cette contamination concerne aussi la quasi-totalité des cours d'eau alsaciens.

Les zones non agricoles (espaces verts urbains, cimetières, terrains de sports, voies ferrées, routes et autoroutes, aéroports, canaux, sites industriels et leurs abords, jardins de particuliers...) sont concernées par la réduction voire la suppression de l'usage des pesticides.

Les usages non agricoles représentent 10% du tonnage utilisé en France (78 000 tonnes de pesticides utilisées en 2008).

La gestion des espaces publics engendre une pollution de l'eau par les pesticides

40% des quantités d'herbicides utilisés pour désherber les espaces verts et les voiries se retrouvent dans les cours d'eau. En effet, les pesticides utilisés sur des surfaces imperméables, importantes en ville et très sensibles au ruissellement, sont entraînés par les pluies vers les cours d'eau ou lessivés vers les nappes d'eau souterraine, d'autant que les espaces traités sont directement connectés à l'eau via des avaloirs, caniveaux, bords de canal, de cours d'eau, de fossés...

Moins consommatrice de pesticides que les activités agricoles, la gestion des espaces verts et des voiries représente néanmoins une source de pollution non négligeable.

Des solutions alternatives existent

Pour réduire les risques de pollution des eaux à l'échelle communale, et atteindre les objectifs de bon état fixés par la directive cadre sur l'eau, différentes mesures doivent nécessairement être mises en œuvre :

- diminution des doses et développement de techniques alternatives
- suppression des surfaces désherbées par voie chimique à risque élevé de transfert de produits phytosanitaires vers les eaux
- formation et accompagnement du personnel en charge de l'application des produits phytosanitaires aux nouvelles techniques d'entretien
- conception nouvelle de l'aménagement urbain pour limiter ultérieurement les travaux d'entretien
- sensibilisation du personnel et des habitants pour une évolution des mentalités...

Cet ensemble de mesures, composantes d'un programme d'actions à développer à l'échelle communale, implique en première étape la réalisation d'un plan d'entretien et de désherbage des espaces communaux adapté aux objectifs de protection des eaux (correspondant au niveau 1 de l'opération *Commune Nature*). La réalisation de tels plans s'inscrit en cohérence avec les préconisations du SAGE III-Nappe-Rhin qui demande, dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux souterraines d'origine non agricole, de réaliser des plans d'entretien des voiries et des espaces verts dans les communes. Ces études-diagnostic sont l'occasion pour la collectivité de redéfinir la politique d'entretien tout en respectant la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires en vigueur.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE : OBJECTIF, BON ÉTAT DES EAUX

Etablissement public du ministère chargé du développement durable, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

L'agence de l'eau exerce sa mission dans le cadre d'un programme d'intervention pluriannuel (2013-2018) qui fixe des priorités d'actions : lutte contre les pollutions toxiques, lutte contre les pollutions d'origine agricole, amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Depuis près de 20 ans, l'agence de l'eau s'est fortement impliquée aux côtés de ses partenaires dans la démarche « Zéro Pesticide » et elle reste mobilisée pour aider les collectivités à s'engager. Dans le bassin Rhin-Meuse, la démarche connaît une réussite exemplaire avec plusieurs centaines d'opérations aidées.

L'agence de l'eau se mobilise aux côtés des collectivités en lien avec les associations (Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles, FREDON) pour permettre aux gestionnaires d'espaces de réduire fortement, voire de supprimer, l'usage de pesticides dans leur commune. Les aides de l'agence de l'eau concernent les études (gestion différenciée, plans de désherbage), les investissements (matériels alternatifs au désherbage chimique, mise en place de lutte biologique...), et les actions de sensibilisation de la population et de formation des agents communaux.

RÉGION GRAND EST : PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

La situation géographique de la Région Grand Est, qui la place en amont des grands bassins versants nationaux et internationaux (Rhin, Moselle, Meuse, Seine, Rhône...) et au-dessus d'importants aquifères, lui confère une **grande responsabilité de « château d'eau »** en matière de la qualité des eaux, de gestion des inondations, et de ses différents usages.

La pollution diffuse par les produits phytosanitaires et les nitrates est une pollution des eaux due à des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte. Elle constitue le **premier facteur de déclassement** des eaux souterraines pour la production d'eau potable.

Les inventaires sur la qualité des eaux souterraines réalisés depuis 1998 sur la nappe phréatique rhénane ont confirmé le **caractère persistant des pesticides sur plusieurs années**. La **diversification des substances** utilisées pose également la question de l'**effet combiné des molécules**, même à très faibles doses.

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées par les collectivités, usagers et agriculteurs : désherbage mécanique, réduction de doses, substitution de molécules, bandes enherbées, aire de remplissage des pulvérisateurs...il faut les saluer et les encourager. Cependant d'autres enjeux restent posés :

- Comment accélérer les dynamiques et lever les freins là où les taux de phytosanitaires ne s'inversent pas ?
- Comment inciter plus efficacement les changements structurels de pratiques : évolution de filières agricoles à bas niveaux d'intrants, évolution de pratiques de désherbage des espaces communaux, infrastructures et industries ?
- Quelle organisation de la gouvernance et de financement de ces actions pour que le principe « l'eau paye l'eau » soit garanti,

Au regard de ces enjeux « eau potable » mais également des autres enjeux de l'eau, la Région est en cours d'adoption d'une nouvelle politique eaux et milieux aquatiques basée sur **décloisonnement entre eaux souterraines/superficielles, qualité/quantité/milieux aquatiques, usages économiques/milieux**. Que ce soit pour la gestion des inondations comme pour la qualité de l'eau potable l'**objectif prioritaire régional est d'agir en amont par le développement d'une politique préventive de protection et reconquête des ressources en eaux**.

Face à ce constat, tous les acteurs sont concernés, de l'agriculteur aux collectivités et aux jardiniers amateurs. **Le recours aux techniques alternatives aux traitements chimiques devient une priorité et chacun doit agir à son niveau**. L'accompagnement des communes pour la mise en œuvre de plans d'entretien communaux visant à réduire progressivement l'utilisation de produits phytosanitaires (démarche « zéro pesticide ») constitue l'un des éléments clé pour reconquérir le bon état des ressources en eau et garantir une eau potable sans traitement pour les générations futures.